



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF et RFF

Question écrite n° 49027

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc soulignant auprès de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer l'intérêt du rapport de la mission d'évaluation et de contrôle adopté à l'unanimité par la commission des finances de l'Assemblée nationale, sur le financement du système ferroviaire français (8 juillet 2004), il lui demande la suite réservée à la proposition tendant, dès 2005, à un engagement chiffré de l'État sur le désendettement pluriannuel de RFF, l'objectif étant d'en limiter le coût.

Texte de la réponse

Une étude a été engagée avec la direction du budget, l'agence des participations de l'État (APE) et réseau ferré de France (RFF) pour définir le scénario d'amortissement de la dette héritée, à l'horizon 2028, compte tenu des perspectives d'évolution des recettes de péages, de la contribution aux charges d'infrastructures versée par l'État, du montant de la convention de gestion, et donc de la capacité d'autofinancement de l'établissement public ; elle prévoit la stabilité de la subvention de désendettement à son niveau de 2004 et 2005, à savoir 800 millions d'euros. Un engagement pluriannuel doit naturellement être concilié avec le principe de l'annualité budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49027

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8061

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10475